

Objet
Communiqué de
presse

Paris, le 10 février 2021

La Confédération des buralistes salue le rapport de la mission parlementaire sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis et en appelle désormais à une réglementation claire

La Confédération des buralistes accueille avec satisfaction le rapport sur le CBD présenté ce jour par « la mission d'information commune sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis » de l'Assemblée nationale, présidée par Robin Reda.

Au flou juridique actuel et aux incohérences de textes obsolètes, la mission parlementaire oppose une réflexion rigoureuse sur un marché émergent. Elle propose une démarche pragmatique qui permettra aux autorités de déterminer un cadre réglementaire adapté et sécurisant tant pour les consommateurs que pour les professionnels. Un grand pas est franchi. Reste à rendre cette réglementation effective.

Fort de la position responsable de la Confédération sur le sujet, Philippe Coy se félicite que le rapport appelle explicitement « le réseau des buralistes, dont les représentants ont été auditionnés le 22 juillet dernier, à s'impliquer pleinement dans la distribution des produits soulignant notamment « le maillage considérable sur l'ensemble du territoire national ».

Le rapport stipule aussi « la relation privilégiée » que la profession « entretient avec l'Etat au travers de la tutelle exercée par l'administration des Douanes fait des buralistes un acteur essentiel dans la mise en œuvre des réglementations sanitaires applicables aux produits à fumer. »

La Confédération des buralistes demande désormais aux autorités - notamment la Mildeca - d'apporter au plus vite, sur la base de ce rapport, les évolutions réglementaires nécessaires pour que les produits contenant du CBD puissent être commercialisés, dans leurs différents usages, avec toutes les garanties de traçabilité et de conformité.

Pour Philippe Coy, « le marché émergent du CBD avait besoin d'un encadrement réglementaire. Le rapport en fixe le cadre et la méthode. Il faut maintenant agir vite pour que les buralistes puissent commercialiser le CBD, en toute garantie pour le consommateur. La Confédération des buralistes encourage vivement les autorités à publier ces textes pour ce printemps. »

A propos de la Confédération des buralistes

La Confédération des buralistes est l'unique organisation représentative des 24 000 buralistes, en France. Elle émane de 112 Fédérations départementales et 16 fédérations régionales, toutes présidées par des buralistes en activité. Elle assure la promotion du réseau des buralistes et la défense des intérêts de la profession, en s'inscrivant dans une dynamique d'accompagnement, au service de la transformation du métier.

Contact presse : communication@buralistes.fr – 01 53 21 10 00

